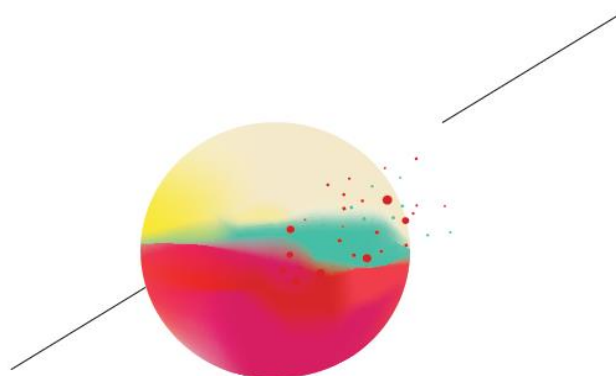


Assemblée Générale extraordinaire & Assemblée Générale ordinaire

2024

Dossier préparatoire



ENERGCITIES

27 juin de 09:00 à 10 :30

Palau de la Musica, Valencia (ES)

Salle: Joquim Rodrigo

SOMMAIRE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1 – ORDRE DU JOUR	4
2 - PRÉSENTATION DES AMENDEMENTS	4
2.1 – Premier amendement	4
Proposition de modification	4
Discussion	4
2.2 - Deuxième amendement	5
Proposition de modification	5
Discussion	5
2.3 - Troisième amendement	5
Proposition de modification	5
Discussion	6
3 - Vote des amendements	6

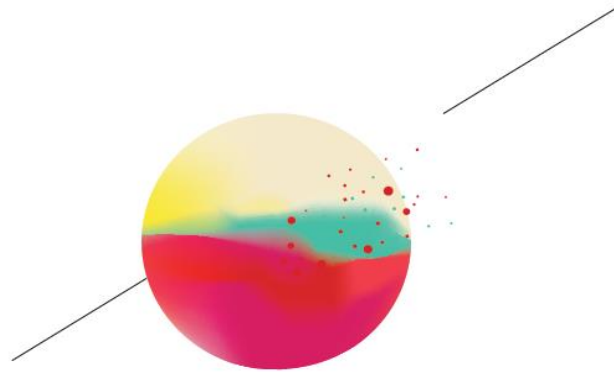
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AGENDA	8
1 – VIE DE L'ASSOCIATION	9
1.1 – Membres Energy Cities	9
1.2 - Présentation du rapport d'activités par la Directrice générale	12
2 – RAPPORTS FINANCIERS	14
2.1 - Rapport financier 2023	14
2.2 – Budget prévisionnel 2024	24
3 – ORIENTATIONS ET DÉBATS SUR LES PRIORITÉS EUROPÉENNES POUR LES 5 ANNÉES À VENIR	26
3.1 – Présentation par le Président	26
3.2 – Réunions-débats avec les membres et le Conseil d'administration	28
3.3 – Débat et réaction de Matthew Baldwin, Directeur général adjoint, DG Énergie, Commission européenne	28
4 – QUESTIONS DIVERSES	30

Assemblée Générale extraordinaire

27 juin 2024 de 09 :00 à 09 :15

Dossier préparatoire



ENERGY**CITIES**

Palau de la Musica, Valencia (ES)

Salle: Joquim Rodrigo

1 – Ordre du jour

- > Ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire par le Président
- > Présentation des amendements
- > Vote des amendements

2 - Présentation des amendements

Justification de la modification des statuts actuels

Les modifications proposées sont mineures et purement administratives. Les statuts de notre association ont été adoptés le 4 décembre 1994 à Newcastle et ont été modifiés pour la dernière fois lors de l'AG de Stuttgart en 2017.

2.1 – Premier amendement

Pour rappel – Art. 3 : Siège social

Le siège social de l'Association est situé à : 2 chemin de Palente, 25000 BESANÇON (France). Cette adresse est également le lieu de son centre d'animation technique et administratif, dit « Centre Energy Cities/Energie-Cités ».

Proposition de modification

Le siège social de l'Association est basé à : 25000 BESANÇON (France). Cette adresse est également le lieu de son centre d'animation technique et administratif, dit « Centre Energy Cities/Energie-Cités ».

Justification

Le fait que notre association soit basée en France est important et a des conséquences fiscales et juridiques. Cependant, l'adresse exacte n'est pas une mention obligatoire et l'association a déménagé pour s'installer dans de nouveaux locaux.

Discussion

2.2 - Deuxième amendement

Pour rappel – Art. 18 Langues de travail

Les langues de travail sont l'anglais et le français avec traduction simultanée lors des réunions statutaires. En fonction des participants et des budgets disponibles, d'autres langues pourront être utilisées.

Les documents statutaires émis par l'Association devront mentionner la langue d'origine du document.

Proposition de modification

Les langues de travail sont l'anglais et le français avec traduction simultanée, **si besoin**, lors des réunions statutaires. En fonction des participants et des budgets disponibles, d'autres langues pourront être utilisées.

~~Les documents statutaires émis par l'Association devront mentionner la langue d'origine du document.~~

Justification

Nous proposons toujours une interprétation en français lors de nos assemblées générales, mais nous avons remarqué l'an passé que ce service n'était pas toujours utilisé. Bien entendu, une interprétation sera toujours assurée en cas de besoin et nous restons déterminés à ce que nos informations, newsletters et documents relatifs à nos projets soient disponibles au moins en français et dans le plus grand nombre de langues possible.

Discussion

2.3 - Troisième amendement

Art. 19 – Vote par correspondance

De façon exceptionnelle, les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues par correspondance. Dans ce cas, les textes destinés à être approuvés sont envoyés en double exemplaire aux représentants légaux des membres actifs. Ceux-ci disposent alors de 20 jours à partir de la date d'envoi par fax ou E-mail pour renvoyer l'un des exemplaires au Président avec la mention « adopté » ou la mention « repoussé » suivie de leur signature. Passé ce délai, les votes ne sont plus recevables. Il est tenu procès-verbal de ces réunions. Les procès-verbaux sont envoyés à tous les membres de l'Association

Proposition de modification

De façon exceptionnelle, les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues **en ligne ou par courrier électronique**. ~~Dans ce cas, les textes destinés à être approuvés sont envoyés en double exemplaire aux représentants légaux des membres actifs. Ceux-ci disposent alors de 20 jours à partir de la date d'envoi par fax ou E-mail pour renvoyer l'un des exemplaires au Président avec la mention "adopté" ou la mention "repoussé" suivie de leur signature.~~ **Les votes en ligne sont organisés à l'aide d'un dispositif sécurisé garantissant que seuls les représentants légaux des membres peuvent participer.**

Lorsque l'adoption est proposée par courrier électronique, les membres disposent d'un délai pour voter. Passé ce délai, les votes ne sont plus recevables. Il est tenu procès-verbal de ces réunions. Les procès-verbaux sont envoyés à tous les membres de l'Association.

Justification

Le vote en ligne est une pratique appelée à se répéter et offre plus de garantie et de flexibilité que les processus décrits dans nos statuts actuels.

Discussion

3 - Vote des amendements

Résultats

Amendement 1

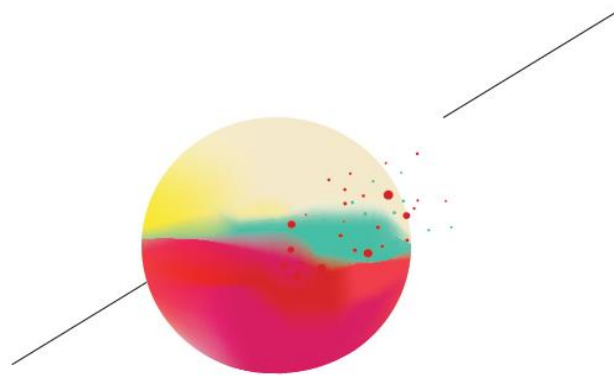
Amendement 2

Amendement 3

Assemblée générale ordinaire

27 juin 2024 de 09:15 – 10:30

Dossier préparatoire



ENERGYCITIES

Agenda

1. Vie de l'Association

- > Membres
- > Présentation du rapport d'activités par la Déléguée Générale (équipe, projets, partenariats)

2 – Rapport financier

- > Présentation par le Trésorier (online) et vote en ligne pour clôturer les comptes 2023
- > Présentation des budgets estimatifs 2024-2025

3 – *Orientation débat : priorités européennes pour les 5 prochaines années*

- > Présentation par le Président
- > Discussion avec les membres et les membres du Conseil d'administration
- > **Débat:** Le débat d'orientation vise à identifier les principales priorités politiques sur lesquelles Energy Cities devrait se concentrer pour le prochain mandat de l'UE. De nouveaux commissaires et un nouveau Parlement européen seront nommés en 2024.
- > Réaction par **Matthew Baldwin**, Directeur adjoint général, DG Energie, Commission européenne

1 – Vie de l'Association

1.1 – Membres Energy Cities

1.1.1 – Adhésions nouvelles

Energy Cities a accueilli **6 nouveaux membres** depuis octobre 2023 :

- > Cascais Ambiente (Portugal)
- > Verona (Italy)
- > Poti (Georgia)
- > VVSG Flemish cities Association (Belgium)
- > Grand Paris Grand Est (France)
- > Liepaja (Latvia)

1.1.2 - Radiations

Depuis octobre 2023, Energy Cities a pris acte de **5 démissions** :

Dunkerque (France)	Sur demande
St Nazaire (France)	Sur demande
Edremit (Turkey)	Sur demande
Bayonne (France)	Sur demande
Pays de Châtelleraut (France)	Sur demande

Projet de délibération

L'Assemblée Générale confirme la décision du Conseil d'administration et accepte les nouveaux membres et prend note des désistements

1.1.3 – Liste des membres

Cela porte à **177 le nombre de membres** individuels et collectifs au 27 juin 2024.

Collective members

ALDA–European Association for local Democracy – 251 members
 AMORCE (FR) - 920 members
 VVSG - Association of Flemish Cities and Municipalities (BE)
 Citenergo-Union of Towns and Cities of Slovakia (SK) – 11 members
 Cities Northern Netherlands (NL) - 4 member cities
 Comunidade Intermunicipal do Oeste (PT) - 12 members
 CREM-Centre de Recherches Energétiques et municipales (CH) – 56 members
 EcoEnergy–Municipal Energy Efficiency Network (BG) – 45 members
 EECU-Energy Efficient Cities Ukraine (UA) - 90 members
 Energia Calabria (IT) – 20 members
 Energy Cities Algeria
 FLAME – Fédération des Agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat (FR) – 38 members
 Healthy Cities of the Czech Republic (CZ) – 130 members
 Klimaatverbond Nederland (NL) - 134 members
 Klimatkommunerna (SE) – 36 members
 Marmara Municipalities Union (TR) – 190 members
 NALAS-Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe (MK) – 15 members
 OER-Orase Energie in Romania (RO) – 27 members
 PNEC–Polish Network Energie-Cités (PL) – 40 members
 RACA-Union of Communities of Armenia (AM) – 793 members
 Sustainable city Network (GR) – 31 members
 UBC-Union of the Baltic Cities (FI) - 106 members

Austria	Aradippou	Clermont Auvergne	Nantes Métropole	
Vienna	Cyprus – Energy agency	Métropole	Neuvecelle	Greece
		Dijon	Nevers	Igoumenitsa
Belgium		Echirolles	Nice Côte d'Azur	kalamata
Brussels	Czech Republic	Epernay	Métropole	Komotini
Brussels Capital	Litomerice	Fourmies	Paris	
Charleroi		Grand Besançon - CA	Pau-Pyrénées - CA	Hungary
Forest	Denmark	Grand Paris Sud	Rennes	Budapest
Fourmies	Frederikshavn –	Grand Paris Grand	Rennes Métropole	
Liège	Energy agency	Est	Saint-Etienne	
Liège-Province	Odense	Grenoble	Métropole	Ireland
Leuven	Sonderborg	Grenoble Alpes	Strasbourg	Cork County
Mouscron		Métropole	Eurométropole	Dublin
Namur	Finland	Yvry-sur-Seine	Talence	
Schaerbeek	Helsinki	La Rochelle – CA	Toulouse Métropole	Israël
Vilvoorde	Tampere	Le Havre	Villers-sur-Mer	Hadera
		Les Mureaux		
Croatia	France	Lille	Georgia	Italy
Ivanic-Grad	Albertville	Lille Métropole	Poti	Castellamare di
Karlovac	Amiens Métropole	Européenne	Rustavi	Stabia
Krizevci	Annecy	Lorient		Mantova
Porec	Antony	Lyon Métropole	Germany	Modena
Regional Energy Agency North	Aube-Syndicat de Communes	Marseille	Ettlingen	Parma
Rijeka	Auxerre - CA	Metz Métropole	Frankfurt-am-Main	Pordenone
Velika Gorica	Besançon	Montmélian	Freiburg-im-Breisgau	Salerno
Zadar	Bordeaux Métropole	Montpellier	Heidelberg	Udine
Zagreb	Bourgogne Franche Comté Région	Montreuil	Marburg	UCSA Ufficio
	Brest – CU	Mulhouse - CA	München	Comune
Cyprus		Nanterre	Schwetzingen	Verona
		Nantes	Stuttgart	

Latvia

Liepaja
Riga

Macedonia

Sköpje

Portugal

AdEPorto - Energy
Agency
Agencia de Energia &
Ambiente da
Arrabida - Energy
Agency
Agueda
Almada
Aveiro
Barreiro
Cascais ambiente –
Energy Agency
Energia – Energy
Agency
Guimaraes
Lisboa e-nova -
Energy Agency
Moura
Oeiras

Romania

Bistrita
Brasov
Bucarest
Timisoara

Serbia

Cacak
Nis

Slovakia

Poprad
Trnava

Spain

Barcelona – Agencia
de la Energia
Figueres
Malaga
Pamplona
San Sebastian
Valencia

Sweden

Kronoberg Region
Ljungby
Orebrö
Växjö

Switzerland

Genève
Lausanne
Martigny

The Netherlands

Arnhem
Delft
Heerlen
Utrecht
Zoetermeer

Turkey

Bornova
Büyükçekmece
Gaziantep
Karsiyaka
Nilüfer

Ukraine

Berdychiv
Chortkiv
Ivano Frankivsk
Lviv
Mariupol

United Kingdom

Milton-Keynes

1.2 - Présentation du rapport d'activités par la Déléguée générale

Comme tous les ans, nous avons publié notre [rapport d'impact 2023](#) pour faire connaître les réalisations de notre réseau. Nous proposons ici un focus sur les coulisses de nos activités au travers des principaux points forts de nos travaux.

1.2.1 – Travail au sein de coalitions et partenariat avec les institutions

Organisée conjointement avec la Commission européenne et la présidence belge, une conférence de haut niveau sur la Convention des Maires a contribué à focaliser l'attention sur les municipalités. Le Conseil d'administration d'Energy Cities a poursuivi ses échanges avec des décideurs clés, tels que Kurt Vandenberghe, Directeur Général de la Direction générale pour le climat de la Commission européenne en mars 2024. Le fait d'avoir été nommé expert auprès du rapporteur du Comité des régions sur la gouvernance des politiques climatiques s'est également avéré très efficace pour faire passer nos messages.

Afin d'unir nos forces en vue du prochain mandat de l'UE, Energy Cities a co-dirigé deux coalitions en 2023. La première de ces coalitions, appelée [Alliance locale](#), rassemble les 8 principaux réseaux de villes et régions de l'UE autour d'un agenda européen clair en faveur de la mise en œuvre du [Pacte vert au niveau local](#).

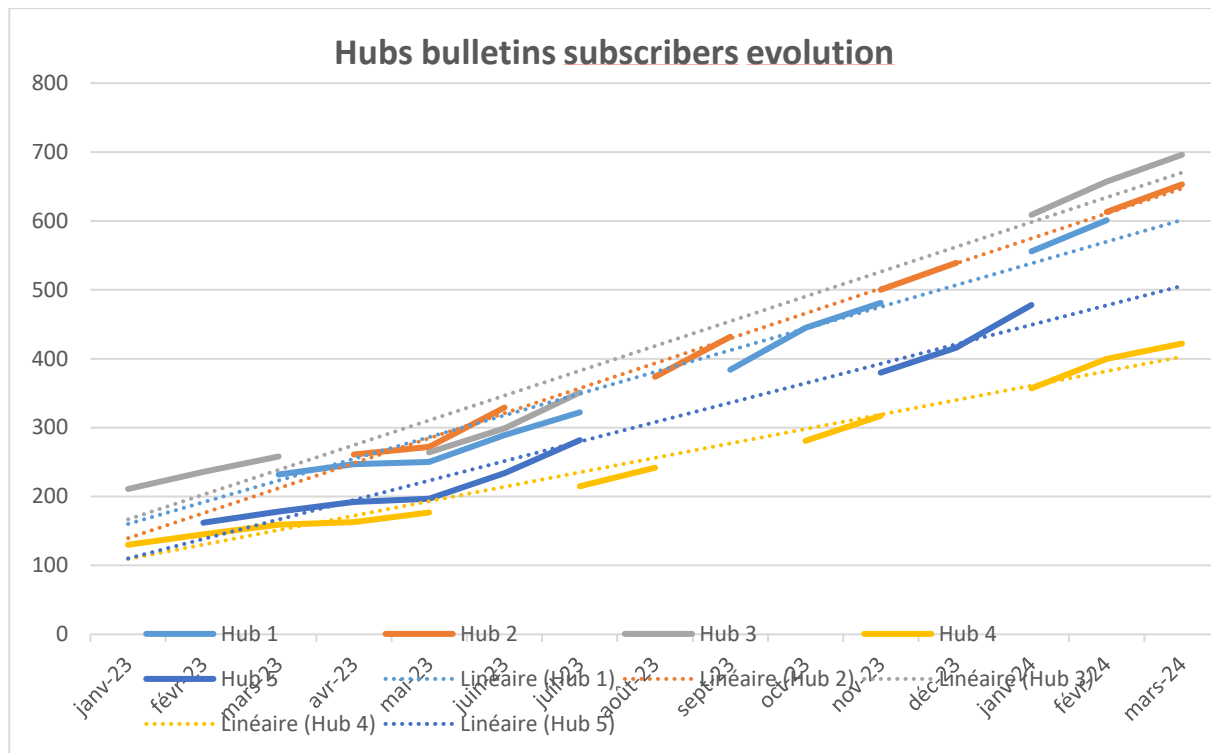
La seconde alliance s'articule autour de 8 organisations, groupes de réflexion et ONG environnementales dans le but de faire de la sobriété un principe applicable à toutes les politiques de l'UE. Plus de 80 organisations ont signé notre [manifeste](#) et en ont débattu avec la Commission européenne lors de la Semaine européenne de l'énergie durable (EUSEW) à Bruxelles.

Outre ces deux coalitions que nous avons co-crées, nous participons aussi activement à divers autres groupements en faveur de la décarbonation de la chaleur. Au lieu de défendre notre propre manifeste, et de nous battre avec des partenaires pour le même public, nous avons choisi d'unir nos forces pour un impact plus puissant.

1.2.2 - Nos HUB : des communautés dynamiques

En 2024, nous lancerons un programme spécifique à l'intention des élus. Notre « **Voix des maires** », forum réservé aux maires pour qu'ils puissent échanger entre eux, sera amplifiée par le biais de différentes activités. Nous offrirons par ailleurs à un plus grand nombre de membres des occasions de s'exprimer et de se rencontrer.

Outre notre newsletter qui compte désormais plus de **4 000 abonnés**, nos bulletins d'information thématiques centrés sur nos différents HUB contribuent à élargir notre audience car ils sont ouverts à nos partenaires (tout en ciblant davantage les experts) et comptent de plus en plus d'abonnés.



1.2.3 – Développement d’une stratégie en matière de financement (projets et fondations)

Comme le montrera notre rapport financier, nous maintenons notre taux de croissance en sécurisant nos principaux flux de financement. Nous avons remporté le sixième contrat pour l’initiative de la Convention des Maires, notre projet phare. Nous avons également étendu notre savoir-faire à la conception d’une nouvelle « EU facility » destinée à soutenir les villes, par des subventions et de l’expertise, dans leur planification stratégique et leurs plans d’investissement. Cette nouvelle action, la « facilité pour les communautés renouvelables », sera lancée prochainement.

Nous avons également choisi de ne pas répondre à de nombreux projets qui sont moins en phase avec notre mission. En particulier lorsqu’ils impliquent les villes uniquement en tant que destinataires de connaissances produites ailleurs et non en tant que co-concepteurs de solutions. Nous continuons à travailler à la diversification de nos sources de financement.

1.2.4 – Modification de notre organisation interne

Enfin, nous avons réorganisé en interne notre travail autour de notre proposition de valeur. Notre équipe est maintenant composée de 40 collègues répartis en 3 cercles principaux (correspondant à nos leviers d’action) soutenus par un cercle RESSOURCES qui gère les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l’organisation et par le cercle LEAD pour la coordination générale.

- > **Cercle LEARN** : Apprendre par le biais d’expériences pilotes et les transformer en connaissances transférables, afin d’accroître les capacités des responsables locaux.
- > **Cercle ENGAGE** : Augmenter la visibilité et l’attractivité d’Energy Cities en tant que réseau de villes et partenaire de valeur et capitaliser sur les activités/connaissances/opportunités développées dans le cadre de nos projets pour attirer de nouvelles municipalités et activer notre communauté de membres.
- > **Cercle SHAPE** : Façonner le paysage institutionnel pour que les villes aient les moyens de leur transformation.

2 – Rapports financiers

2.1 - Rapport financier 2023

2.1.1 – Bilan 2023

	2022	Prév AG 2023	2023
CHARGES			
FRAIS DE PERSONNEL Salaires, charges, déplacements, stagiaires, etc	2 418 368 €	3 056 000 €	2 820 429 €
Achats Energie, téléphonie, loyers, etc	157 997 €	176 500 €	163 710 €
Services extérieurs Honoraires, frais réception, traduction, éditions, etc	333 199 €	359 500 €	346 032 €
Impôts	39 690 €	37 000 €	14 106 €
Bénéfice	93 690 €	62 600 €	26 234 €
TOTAL	3 042 944 €	3 691 600 €	3 370 510 €

PRODUITS			
Cotisations	338 438 €	340 000 €	327 480 €
Europe	2 167 157 €	2 860 400 €	2 393 474 €
Autres contrats (services, subventions)	495 583 €	465 200 €	488 205 €
Autres origines + Produits financiers	41 496 €	26 000 €	161 351 €
TOTAL	3 042 944 €	3 691 600 €	3 370 510 €

Le budget actualisé 2023 est 9 % inférieur au budget prévisionnel pour la même année, mais 11% supérieur à celui de 2022. La baisse par rapport au budget prévisionnel est principalement due au décalage de certaines activités de 2023 à 2024 pour différentes raisons (ajustements à la situation politique, disponibilité des partenaires, etc.)

Pour l'année 2023, nous avons prévu un bénéfice de 62 600 € au budget prévisionnel de l'AG. Il s'élève finalement à 26 234 €.

Pour la partie charges

1/ **Les dépenses liées au personnel** (salaires, cotisations sociales, déplacements, stagiaires, etc.) représentent environ 84 % de toutes nos dépenses, ce qui est normal pour une association de notre type, axée sur les services.

2/ **Les dépenses d'achats** (énergie, téléphone, loyer, etc.) restent limitées malgré l'augmentation des effectifs salariés (près de 40 personnes).

3/ **Les services extérieurs** (honoraires, impressions et publications, etc.) : le montant de nos dépenses est quasiment identique à celui de 2022.

Pour la partie « produits »

La prévision des recettes pour 2023 était de **3 691 600€** ; elles sont au final de **3 370 510€**. Ceci est principalement due au décalage de certaines activités de 2023 à 2024 pour certaines de nos activités financées par l'Union Européenne. De plus, les produits financiers sont plus élevés grâce à l'augmentation des taux d'intérêts.

Résultat de l'année 2023

Le bénéfice s'élève à 26 234 €.

Projets de délibérations

Première délibération : approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

Deuxième délibération : affectation du résultat

L'Assemblée Générale, constatant que l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 26 234€, décide de l'affecter au compte de fonds associatif qui s'élève fin 2023 à 1 538 645 €.

Le fonds associatif, formé année après année par accumulation de bénéfices successifs, s'élèvera à 1 564 879 €, ce qui correspond à l'équivalent de 6 mois de coûts salariaux. Le montant de notre fonds associatif nous évite des frais financiers et nous rend éligibles à des appels d'offres européens plus importants qui imposent, dans leurs critères d'éligibilité, un certain niveau d'actifs.

Nous vous présentons, ci-après :

- > Le bilan complet, dans lequel figurent – en produits et en charges – toutes les sommes qui transitent dans notre comptabilité, y compris la partie des produits et charges déjà affectés à un service extérieur lors de la signature d'un contrat (comme par exemple une publication et des frais de déplacements). Dans ce cas, la même somme est portée sur les comptes en produits et en charges, le solde est donc inchangé. Ces sommes étant susceptibles de varier d'une année sur l'autre, les comparaisons sont difficiles, c'est pourquoi nous établissons aussi un bilan (présenté ci-dessus) qui excluent ces produits et charges déjà affectés.
- > Le rapport du Commissaire aux Comptes se trouve ci-dessous.

BILAN 2023

CHARGES			PRODUITS
CHARGES DE PERSONNEL	2 944 883		
Salaires bruts	1 818 077	327 480	Cotisations
Charges sociales	656 558		
Autres charges de personnel	151 263		
Epargne salariale	50 400		
Charges exceptionnelles	11 012		Commission européenne DGs
Provision pour fin de carrière	0		
Activités sociales	5 633		
Déplacements et frais de mission	179 881	0	DG DEVCO
Formation	51 738	636 551	DG ENER
Provision congés	20 321	86 628	DG REGIO
CHARGES D'EXPLOITATION	1 200 855	283 951	DG NEAR
Achats	196 287	1 898 276	CINEA
Energie	2 951	63 678	COSME
Fourniture	18 737		
Frais d'expédition	6 207		
Téléphonie	2 158		
Internet	55 412		
Assurance	3 102	23 727	Contrats de services
Contrat d'entretien	7 718		
Loyers Belgique + Paris	52 552		
Charges locatives	47 450	671 246	Subventions
Services extérieurs	1 004 567	19 083	Autres origines
Frais de réception	147 674	161 351	Produits financiers
AG + CA + Conférence annuelle	75 776		
Editions / publications	8 129		
Documentation	10 809		
Traductions / interprétariat	99 066		
Honoraires	578 519		
Dotation aux amortissements	28 099		
Perte exceptionnelle			
Frais financiers	7 706		
Divers	34 684		
Impôts	14 106		
Bénéfice	26 234	0	Reste à financer
TOTAL DES DEPENSES	4 171 972	4 171 972	TOTAL DES RECETTES

Auditor's report



ENERGY CITIES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIÈGE SOCIAL : 2 CHEMIN DE PALENTE – 25 000 BESANCON

Exercice 2023

(01/01/2023 - 31/12/2023)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 Décembre 2023

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÛNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon



ENERGY CITIES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIÈGE SOCIAL : 2 CHEMIN DE PALENTE – 25 000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION ENERGY CITIES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION ENERGY CITIES à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le déménagement du site de Besançon en Janvier 2024.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION ENERGY CITIES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec

réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 21 Mai 2024
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée



AGILIANCE
AUDIT

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agilience.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Special auditor's report



ENERGY CITIES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 2 CHEMIN DE PALENTE – 25 000 BESANCON

Exercice 2023

(01/01/2023 - 31/12/2023)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 21 Mai 2024,
Le Commissaire aux Comptes**

**SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée**


AGILIANCE
AUDIT

AGILIANCE AUDIT
9, rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

2.2 – Budget prévisionnel 2024

Nous avons provisionné 325 000 € de recettes de cotisations.

La **prévision des produits** est de 3 797 000 €, en forte hausse par rapport à l'année 2023, en lien avec l'augmentation du nombre de nouveaux projets développés et subventionnés. Cela inclut les projets approuvés en première instance pour financement par la Commission Européenne, mais toujours en processus de signature (pour un montant de 82,000€ de recettes en 2024). 6 nouveaux projets ont commencé en 2024, et 3 projets supplémentaires doivent démarrer en Septembre 2024.

La **prévision des charges** est de 3 776 000 €.

Résultat

Le bénéfice prévisionnel s'établit à hauteur de 21 000 €.

Projet de délibération

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2024.

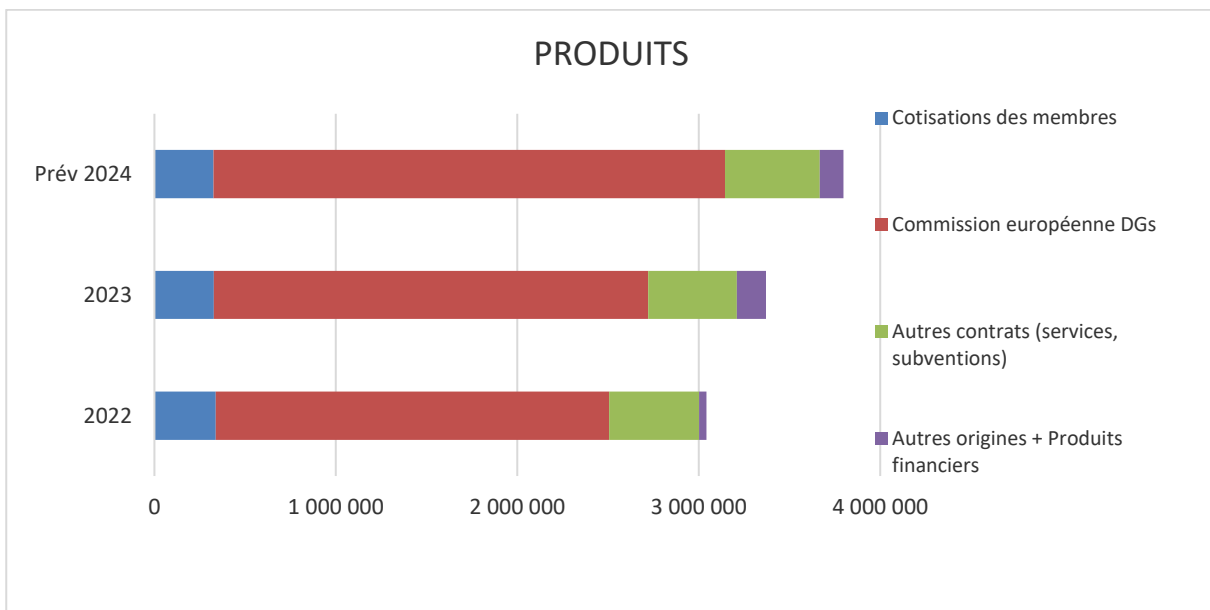
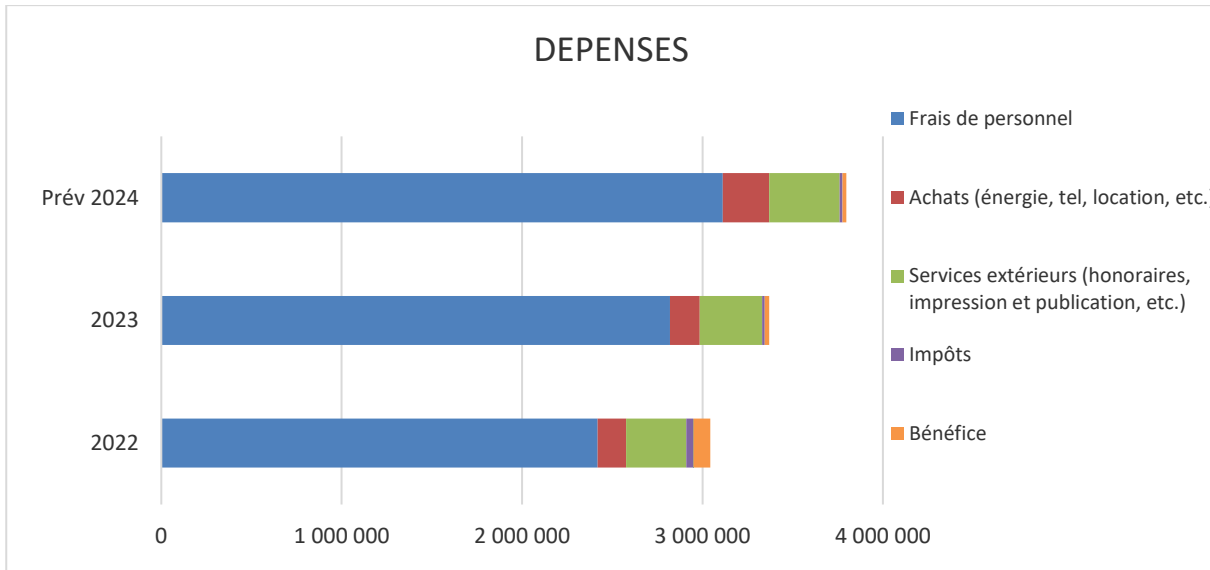
Vous trouverez ci-dessous un tableau pluriannuel qui permet les comparaisons avec les années précédentes. Dans cette présentation, certaines des sommes qui sont déjà affectées au moment de la signature du contrat pour des services extérieurs et charges diverses, ne sont pas comptabilisées. Il s'agit en fait d'une présentation différente des mêmes comptes qui permet réellement de rendre compte du montant et de l'évolution budgétaire de nos activités.

Les tableaux, graphiques présentent les résultats des exercices : 2022, 2023 et le budget prévisionnel 2024.

CHARGES	2022	2023	Prév AG 2024
FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires, charges, déplacements, stagiaires, etc	2 418 368 €	2 820 429 €	3 112 000 €
Achats			
Energie, téléphonie, loyers, etc	157 997 €	163 710 €	257 500 €
Services extérieurs			
Honoraires, frais réception, traduction, éditions, etc	333 199 €	346 032 €	390 500 €
Impôts	39 690 €	14 106 €	16 000 €
Bénéfice	93 690 €	26 234 €	21 000 €
TOTAL	3 042 944 €	3 370 510 €	3 797 000 €

PRODUITS	2022	2023	Prév AG 2024
Cotisations	388 438 €	327 480 €	325 000 €
Europe	2 167 157 €	2 393 474 €	2 820 000 €
Autres contrats (services , subventions)	495 583 €	488 205 €	522 000 €
Autres origines + Produits financiers	41 496 €	161 351 €	130 000 €
Reste à couvrir			
TOTAL	3 042 944 €	3 370 510 €	3 797 000 €

Les deux graphiques ci-dessous présentent l'évolution des charges et des produits.



3 – Orientations et débats sur les priorités européennes pour les 5 années à venir

3.1 – Présentation par le Président

Nos actions de plaidoyer ont-elles été couronnées de succès ? Ou notre société s'adapte-telle tout simplement à la réalité ?

Il est révélateur que dans les premières lignes décrivant le bilan de son mandat (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_24_1391 : résultats détaillés du Pacte vert 2019/2024) la Commission européenne se dise pleinement engagée en faveur d'une économie compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources. L'utilisation efficace des ressources est un nouvel objectif stratégique que nous avons récemment soutenu avec une vaste coalition d'acteurs (<https://energy-cities.eu/fr/document-politique/pour-une-europe-plus-resiliente-la-sobriete-peut-nous-conduire-vers-la-neutralite-climatique/>). Cet objectif est même au cœur de la nouvelle stratégie industrielle que l'UE a proposée pour contrer la loi anti-inflation des États-Unis.

Deux lignes plus loin, on peut lire qu'il est urgent de « réduire les dépendances à l'égard de partenaires peu fiables et de renforcer notre propre autonomie énergétique ». Cela devrait conduire, l'année prochaine, à l'instauration d'un nouveau paradigme en matière de politique énergétique, la réduction de la demande ne consistant plus seulement à optimiser les systèmes, mais aussi et surtout à réfléchir à nos besoins. À Energy Cities, nous plaçons depuis des années pour une plus grande autonomie énergétique et donc pour le renforcement de la capacité de chaque communauté locale à produire et partager l'énergie et à réduire sa consommation.

Au cours de la période 2019-2024, la vision défendue par le Pacte vert européen est devenue une législation

Cet objectif global a profondément transformé la manière dont les politiques européennes sont conçues. De nombreuses législations sectorielles ont été proposées et négociées en même temps, d'où un agenda extrêmement chargé pour les institutions européennes.

Le Pacte visait à ancrer les objectifs de neutralité climatique dans chaque secteur économique. Nouvelle taxonomie financière, élargissement du système d'échange de quotas d'émission aux transports et aux bâtiments, nouvelles règles pour la construction et la rénovation, modification de la directive sur l'efficacité énergétique et du marché de l'électricité... tous ces nouveaux objectifs s'inscrivent désormais dans le cadre d'une loi européenne globale sur le climat.

Il reste encore à inclure le secteur agricole, pour lequel seulement des stratégies ont été discutées lors de la dernière session plénière du Parlement européen (avril 2024), les obligations environnementales ayant été supprimées. La cohérence globale de nos règles fiscales et budgétaires n'est pas non plus au rendez-vous.

Mais cela ne concerne que la neutralité climatique. Nous constatons en effet que pour ce qui est des matières (premières), de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau et des sols, le Pacte vert n'a pas encore donné toute sa pleine mesure. L'objectif de neutralité climatique est en effet encore pensé comme si toutes les ressources étaient à notre entière disposition, pour toujours et à un prix abordable.

Mais la crise des prix de l'énergie, qui peut survenir à tout moment compte tenu de la volatilité des marchés, notamment en raison des menaces géopolitiques, nous a mis face à une réalité douloureuse qui ne peut être ignorée.

Pour le prochain mandat de l'UE, l'heure est désormais à la mise en application.

Pour que le Pacte vert devienne une réalité PARTOUT et qu'il se traduise par une meilleure qualité de vie et des opportunités pour TOUS, nous devons **donner à chaque municipalité les moyens de planifier, d'investir et de mobiliser** afin que l'économie et les communautés locales puissent bénéficier des formidables opportunités qu'il représente.

Ces stratégies locales doivent tenir compte de la réalité du terrain, à la fois pour tirer parti des synergies locales, stimuler la coopération économique locale, **réduire notre consommation de matériaux et de ressources naturelles**, et accroître notre autonomie énergétique. Ces stratégies aideront nos communautés à faire face aux risques climatiques et à accéder à une meilleure qualité de vie.

- > Pour en savoir plus > voir notre manifeste [pour la sobriété en Europe](#)

Décarbonation de la chaleur

L'UE peut aider à stimuler la croissance des énergies propres grâce à une **facilité dédiée à la chaleur**, sur le modèle de la EU City Facility. Celle-ci accorderait de petites subventions aux villes pionnières qui recherchent l'excellence en matière de planification locale du chauffage et du refroidissement, en veillant à ce que la solution de décarbonation la plus efficace et la plus économique parmi des options intégrant la géothermie et le chauffage urbain soit retenue.

Si les avantages de la géothermie et du chauffage urbain sont évidents, l'exploitation de leur plein potentiel nécessite une **approche stratégique et coordonnée** au niveau européen. Un **plan d'actions européen en faveur des infrastructures de chauffage** pourrait jouer un rôle déterminant dans cette entreprise, notamment dans les domaines suivants:

- > **Cartographie et données** : Des données complètes et facilement accessibles sur les ressources géothermiques potentielles et les infrastructures de chauffage urbain existantes sont indispensables pour une planification détaillée. Ce plan d'actions doit conduire à une **cartographie des ressources géothermiques, des sources de chaleur fatale et des nouveaux réseaux de chauffage urbain**.
- > **Atténuation des risques** : Les coûts d'investissement initiaux associés à l'exploration géothermique et au développement du chauffage urbain peuvent constituer un obstacle pour certaines villes. Le plan d'actions pourrait mettre en place des **instruments financiers** visant à **réduire les risques** pour les municipalités, tels que des **garanties de prêt** ou des **mécanismes d'assurance** similaires au *Fonds de Chaleur* français

Le budget de l'UE doit soutenir les stratégies de transition locale pluriannuelles

Après la crise financière de 2013, en Europe, nous avons réussi à couvrir massivement l'effondrement du secteur bancaire. Or les 1,5 à 2 % de PIB qui doivent être investis annuellement dans la transition sont du même ordre de grandeur. C'est donc faisable, ce n'est qu'une question de décision politique.

D'ici à la fin 2026, il faut que **chaque municipalité ait élaboré un plan d'investissement clair**, à l'instar des villes de la Mission pour des villes neutres pour le climat et intelligentes, en tirant les leçons de leur expérience. Cette nouvelle exigence pourrait être incluse dans la révision du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat. Des stratégies d'investissement pluriannuelles basées sur les besoins réels sont en effet le meilleur moyen d'identifier les mesures sans regret, ainsi que les meilleurs projets pour réduire notre

empreinte carbone et notre consommation de ressources, tout en défendant une utilisation stratégique de l'argent public.

Nous devons **aligner le prochain cadre financier pluriannuel sur la mise en œuvre de la transition au niveau local**. Ce cadre doit en effet permettre de financer des stratégies locales pluriannuelles claires (en complément des fonds nationaux et locaux).

Les fonds climatiques locaux sont un modèle intéressant pour combler les déficits d'investissement et mobiliser des fonds privés pour soutenir les transitions locales.

Enfin, la **révision du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et l'action pour le climat** est l'occasion de compléter le processus descendant actuel (la législation européenne est traduite en plans nationaux et les villes sont invitées à formuler des commentaires) par un processus ascendant (les villes élaborent leurs stratégies de neutralité climatique et plans d'investissement et discutent de la faisabilité d'un alignement au niveau régional, national et européen).

3.2 – Réunions-débats avec les membres et le Conseil d'administration

3.3 – Débat et réaction de Matthew Baldwin, Directeur général adjoint, DG Énergie, Commission européenne

Le débat d'orientation vise à identifier les principaux axes politiques sur lesquelles Energy Cities devra faire porter ses efforts lors du prochain mandat de l'UE. De nouveaux commissaires et un nouveau Parlement européen seront nommés en 2024.

Questions

- > Aux termes du nouveau budget européen et des nouvelles règles fiscales, le cofinancement public des projets et investissements européens ne sera plus considéré comme une dette publique, l'UE souhaitant encourager les investissements dans ses actions prioritaires. Quelles seront les conséquences pour votre ville ? Cela augmentera-t-il votre capacité à dépenser stratégiquement pour atteindre la neutralité climatique ? Cela résoudra-t-il le manque de personnel dans les municipalités ?
- > Pendant des décennies, la politique énergétique de l'UE s'est principalement concentrée sur l'offre, la réduction des besoins via une organisation différente de nos villes et de notre société restant lettre morte. Que peut faire l'UE pour aider les villes à réduire leurs besoins en énergie, en eau, en terres, en matériaux ?
- > Les prix de l'énergie et l'accès aux matières premières et aux ressources naturelles sont des facteurs essentiels pour la compétitivité de l'UE et sa capacité à mener à bien la transition. Néanmoins, les politiques de l'UE tendent à se focaliser sur les grandes alliances et les investissements dans les infrastructures, et non sur l'utilisation judicieuse des ressources. Comment investir autant dans la réduction structurelle de la demande et dans la production locale que dans la production massive d'énergie ? (par exemple : serait-il utile de demander : « pour 1€ du budget européen dépensé dans les grandes infrastructures énergétiques, 1€ devrait être dépensé dans les systèmes de production d'énergie à partir de ressources locales »). Comment organiser des marchés locaux, lorsque cela est pertinent, au sein des marchés européens ?

- > « Protéger les personnes et la prospérité » : tel est le titre de la dernière communication de la Commission sur la gestion des risques. De quoi les municipalités ont-elles besoin de la part de l'UE pour mieux protéger les personnes et assurer la résilience de leur économie locale ?

Documents officiels de référence

- > Nouvelles règles fiscales et « pacte de stabilité »
<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20240419IPR20583/de-nouvelles-regles-fiscales-europeennes-approuvees-par-les-deputes>
- > Compétitivité de l'UE et renouveau industriel : Le rapport de Mario Draghi « [Radical change: is what is needed](#) » et celui d'Enrico Letta « [much more than a single market](#) » ont alimenté les discussions du Conseil européen des chefs d'Etat en avril 2024
- > Communication de la Commission européenne : « [Managing Climate risks: protecting people and prosperity](#) » et le tout premier rapport de l'Agence européenne pour l'environnement sur [l'évaluation des risques climatiques](#)

4 – Questions diverses